

2S
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 65 AVENUE GERARD PHILIPPE
RESIDENCE L'ANGLE BLANC BAT C
83500 LA SEYNE-SUR-MER

847 886 868 RCS TOULON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01/08/2026
--

L'an 2026,
Le 01/08,
A 15h.

M. Mohamed AL KEHLAL, demeurant 65 AVENUE GERARD PHILIPPE - RESIDENCE L'ANGLE BLANC BAT C, 83500 LA SEYNE-SUR-MER.

Associé Unique de la société 2S,

Après avoir exposé :

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 65 Avenue GERARD PHILIPPE RESIDENCE L'ANGLE BLANC BAT C, 83500 LA SEYNE-SUR-MER au 359 Chemin GABRIEL VENTRE, 83160 LA VALETTE-DU-VAR et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, décide de transférer le siège social du 65 Avenue GERARD PHILIPPE RESIDENCE L'ANGLE BLANC BAT C, 83500 LA SEYNE-SUR-MER au 359 Chemin GABRIEL VENTRE, 83160 LA VALETTE-DU-VAR à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 359 Chemin GABRIEL VENTRE, 83160 LA VALETTE-DU-VAR ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique M. Mohamed AL KEHLAL	
--	--